

Jeudi, 5 avril 2001

### 23. Situation en Somalie et attaque contre «Médecins sans frontières»

**B5-0263, 0276, 0284, 0290, 0292 et 0301/2001**

#### **Résolution du Parlement européen sur la situation en Somalie et la prise en otages de travailleurs humanitaires**

*Le Parlement européen,*

- A. considérant que, lors du dernier incident, neuf travailleurs humanitaires ont été enlevés à Mogadiscio, le 27 mars 2001, après que des fidèles de Musa Sudi Yalahow, chef de faction dont les milices contrôlent une partie de la ville, eurent attaqué le siège de Médecins sans frontières, au nord de Mogadiscio, et que sept des otages ont depuis lors été relâchés mais que les deux agents de l'ONU sont encore retenus,
- B. considérant que la situation en matière de sécurité en Somalie, et particulièrement à Mogadiscio, s'est détériorée ces dernières semaines et que plusieurs affrontements armés, y compris l'attaque du 22 mars 2001 contre le siège provisoire du gouvernement national de transition (GNT) à Mogadiscio, ont fait au moins 20 morts, pour la plupart des civils,
- C. considérant les déclarations du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies réclamant la «libération immédiate» des otages, condamnant «vigoureusement» leur enlèvement et demandant que leurs auteurs soient traduits en justice,
- D. considérant que les personnes retenues en otages étaient sur place pour exercer leurs activités professionnelles, à titre exclusivement humanitaire,
- E. considérant que leur enlèvement constitue une violation grave des droits de l'homme,
- F. considérant que depuis de longues années la Somalie connaît une période de grande instabilité et de luttes entre clans rivaux, ayant entraîné des centaines de milliers de morts,
- G. considérant que le gouvernement national de transition est reconnu officiellement par l'ONU comme le seul gouvernement de la Somalie,
- H. considérant les difficultés persistantes du gouvernement national de transition somalien à affirmer pacifiquement son autorité sur le pays, qui continue à vivre dans une situation de grande difficulté et d'instabilité causée par la présence de milices armées, en particulier à Mogadiscio, et la prolifération de mines,
- I. considérant que la situation politique, socio-économique et humanitaire en Somalie requiert une attention particulière et continue de la communauté internationale, en particulier de l'Union européenne, afin d'encourager le processus de paix, les institutions de transition, la restauration et la reconstruction du pays dans son unité et son intégrité territoriale;
  - 1. condamne fermement l'attaque opérée contre le siège de Médecins sans frontières, le fait que des morts en ont résulté et l'enlèvement dont ont été victimes les agents de l'ONU et des agences humanitaires;
  - 2. exprime ses condoléances aux familles des victimes et sa solidarité à l'égard des otages et de leur famille;
  - 3. demande la libération immédiate et sans condition des otages encore retenus en s'assurant de leur sécurité et de leur intégrité physique;
  - 4. demande au GNT de continuer à déployer les efforts nécessaires pour obtenir la libération des otages;
  - 5. déplore et condamne sans réserve l'usage de la violence et du banditisme par les milices armées en Somalie et exhorte les différents chefs de factions à s'abstenir d'utiliser la violence contre la population de leur propre pays;

**Jeudi, 5 avril 2001**

6. demande fermement à toutes les parties en cause d'assurer un plein respect des droits de l'homme et des lois internationales humanitaires ainsi que la sécurité des travailleurs humanitaires et de l'ONU opérant en Somalie en leur permettant un accès direct aux populations;
  7. réitère sa conviction que c'est à travers le dialogue et la négociation entre tous les représentants du peuple somalien qu'il sera possible de réunir les conditions pour la reconstruction et l'unité de la Somalie;
  8. appelle le GNT de Somalie à ouvrir, aussi vite que possible, un dialogue constructif sur la voie de la paix, de la stabilité et de la réconciliation nationale avec tous les représentants de la réalité somalienne et en particulier à engager des négociations avec les autorités du Somaliland et du Puntland afin de reconstruire le pays et de rétablir l'unité nationale;
  9. appelle, en particulier, les administrations du Somaliland et du Puntland à ouvrir un dialogue constructif avec le GNT et tous les partis somaliens afin de coopérer, de renoncer à l'usage des armes dans le but de faire face aux graves problèmes politiques, sociaux et économiques du pays et d'affronter ensemble les questions de la gestion de l'aide, de l'éducation, de la santé et de l'économie;
  10. appelle tous les chefs de factions somaliennes, en particulier ceux basés à Mogadiscio, à cesser les opérations armées, à établir des relations constructives avec les institutions de transition et à se joindre au processus de paix permettant le rétablissement de la paix et de la stabilité;
  11. souligne l'exigence d'exercer une attention vigilante afin que le territoire somalien ne soit pas utilisé pour des activités criminelles et de déstabilisation des pays voisins;
  12. appelle tous les pays de la région à s'abstenir d'apporter leur appui aux activités dirigées contre les institutions de transition ou à des activités qui pourraient mettre en péril l'unité de la Somalie et la stabilité dans la sous-région;
  13. condamne vigoureusement toute fourniture d'armes illégale en Somalie et demande à la communauté internationale de s'assurer du plein respect de l'embargo sur les armes;
  14. demande à la communauté internationale d'intensifier son aide humanitaire et ses activités de coopération afin de favoriser les progrès sur la voie de la reconstruction nationale du pays y inclus à travers les ONG et les communautés locales;
  15. demande au Conseil, aux États membres et à la Commission de prendre les mesures appropriées pour soutenir la population somalienne dans sa quête vers la paix et la démocratie;
  16. demande que dans le cas de la Somalie, l'Union européenne, comme elle le fit à l'occasion du conflit entre l'Éthiopie et l'Erythrée, prenne une initiative politique cohérente afin de favoriser le dialogue et la négociation pour résoudre les problèmes principaux et les plus urgents du pays, par exemple en incluant la Somalie dans le mandat du sénateur Rino Serri comme représentant spécial de la Présidence de l'UE, ou en nommant un autre représentant spécial pour la Somalie;
  17. demande à l'Union européenne d'apporter toute l'aide financière et technique nécessaire pour assurer le succès de l'initiative de paix de l'IGAD et de Djibouti;
  18. appelle l'Union européenne à aider le gouvernement de transition à établir son autorité sur l'ensemble du territoire somalien en contribuant en particulier au programme de protection civile du PNUD qui vise à améliorer les normes et pratiques judiciaires, à promouvoir l'application des lois, à appuyer la société civile, à effectuer la démobilisation des groupes armés et à renforcer le déminage;
  19. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, au secrétaire général de l'ONU, au gouvernement national de transition de Somalie, à l'OUA, à l'IGAD, au gouvernement de Djibouti et à l'organisation Médecins sans frontières.
-